



Avis public de radiodiffusion CRTC 2007-75

Ottawa, le 6 juillet 2007

*Le Conseil a été saisi de la demande qui suit. La date limite pour le dépôt des interventions/observations est le **10 août 2007**.*

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

Article Requérante et endroit

1. **MTS Allstream Inc.**
Winnipeg (Manitoba)
Nos de demandes 2007-0715-1 et 2007-0716-9

1. **Winnipeg (Manitoba)**
Nos de demandes 2007-0715-1 et 2007-0716-9

Demandes présentées par **MTS Allstream Inc.** en vue de modifier la licence de son entreprise de distribution de radiodiffusion de classe 1 desservant Winnipeg (Manitoba).

Par la demande no 2007-0715-1, la titulaire sollicite l'autorisation d'ajouter le signal KMSP-TV (FOX) Minneapolis à la liste des services par satellite admissibles en vertu de la partie 2. Elle propose aussi de remplacer la condition de licence relative à la distribution des signaux américains 4+1 dans le forfait de son service de base, qui se lit :

La titulaire est autorisée à distribuer, à son gré, au service de base et dans chaque localité desservie, les signaux de WDAZ-TV (ABC) Grand Forks (Dakota du Nord), KARE-TV (NBC) Minneapolis (Minnesota), WCCO-TV (CBS) Minneapolis, WUHF-TV (FOX) Rochester (New York) et KFME-TV (PBS) Fargo (Dakota du Nord).

par la condition suivante :

La titulaire peut distribuer, à son gré, au service de base et dans chaque collectivité desservie, les signaux de WDAZ-TV (ABC) Grand Forks (Dakota du Nord), KARE-TV (NBC) Minneapolis (Minnesota), WCCO-TV (CBS) Minneapolis (Minnesota), WUHF-TV (FOX) Rochester (New York) et KMFE-TV (PBS) Fargo (Dakota du Nord) ou, comme alternative à chacun de ces signaux, le signal d'une autre affiliée du même réseau située dans le même fuseau horaire que la zone de desserte autorisée de la station et qui figure sur les listes de services par satellite admissibles, compte tenu des modifications successives.

La titulaire indique qu'elle préférerait distribuer le signal de KMSP-TV (FOX) en provenance de Minneapolis (Minnesota) au lieu du signal de WUHF-TV (FOX) en provenance de Rochester (New York) et fait valoir que la condition de licence proposée lui permettrait d'agir ainsi.

Dans la demande no 2007-0716-9, la titulaire sollicite l'autorisation d'ajouter à sa licence une nouvelle condition, qui se lit :

La titulaire est autorisée à recevoir via des installations de fibres optiques, à son gré, tous les signaux canadiens éloignés et des signaux américains 4+1 qu'elle devrait autrement recevoir d'une EDRS autorisée. La titulaire n'est pas autorisée en vertu de la présente condition à fournir ces services à d'autres entreprises de distribution autorisées ou exemptées.

Selon la titulaire, la présente condition de licence lui permettrait de recevoir le signal KMSP-TV (FOX) à partir de Minneapolis et de le transporter vers sa tête de ligne à Winnipeg en utilisant ses propres installations plutôt que les services d'une entreprise de distribution par relais satellite (EDRS).

Le Conseil note que l'obligation de recevoir certains signaux d'une EDRS se trouve sur les listes de services par satellite admissibles. Dans les questions posées à la titulaire en date du 29 mai 2007, le personnel du Conseil relevait que le signal KMSP-TV (FOX) ne pouvait apparemment être obtenu d'une EDRS. Dans la réponse à ces questions en date du 12 juillet 2007, la titulaire a convenu que si le Conseil remplaçait dans la condition de licence proposée dans la demande no 2007-0715-1 le signal WUHF-TV (FOX) par le signal KMSP-TV (FOX), il ne serait pas nécessaire d'ajouter le signal KMSP-TV (FOX) à la liste des services par satellite admissibles en vertu de la partie 2.

Le Conseil note que, s'il décide de modifier la condition de licence proposée par la titulaire relativement aux signaux américains 4+1 en lui accordant l'autorisation de distribuer le signal KMSP-TV (FOX) plutôt qu'en ajoutant ce signal à la liste des services par satellite admissibles en vertu de la partie 2, cela entraînerait des changements à la condition de licence faisant l'objet de la demande no 2007-0716-9.

Adresse de la titulaire :

333, rue Main
Casier postal 6666
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3V6
Télécopieur : 613-688-8303
Courriel : iworkstation@mtsallstream.com

Examen des demandes :

MTS Allstream Inc.
Édifice Bestlands, Sécurité/Réception
191, avenue Pioneer
Winnipeg (Manitoba)

Participation du public

Date limite d'interventions/d'observations

10 août 2007

L'intervention doit être reçue par le Conseil et par la requérante, au plus tard à la date susmentionnée. Le Conseil ne peut être tenu responsable des délais occasionnés par la poste.

Le Conseil examinera votre intervention et elle sera en outre versée au dossier public de l'instance sans autre avis de notre part, à la condition que la procédure susmentionnée ait été suivie. Nous communiquerons avec vous uniquement si votre intervention soulève des questions de procédure.

Faire parvenir votre intervention écrite à la Secrétaire générale du Conseil selon **une seule** des façons suivantes :

en remplissant le
[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

ou

par la poste à l'adresse
CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2

ou

par télécopieur au numéro
819-994-0218

Une copie conforme doit être envoyée au requérant et la preuve d'un tel envoi doit être jointe à l'intervention envoyée au Conseil.

Le Conseil recommande à toutes les personnes qui déposent un document et en signifient copie par voie électronique de se montrer prudentes lors de l'envoi des documents ou avis par courriel, car il peut être difficile de prouver ensuite que cet envoi a bien été fait.

Avant d'utiliser le courrier électronique, assurez-vous de pouvoir prouver au Conseil, sur demande, que le document a été signifié.

Pour les interventions soumises par voie électronique, la mention *****Fin du document***** devrait être ajoutée à la fin du document, pour indiquer que le document n'a pas été modifié pendant la transmission électronique.

Les paragraphes du document devraient être numérotés.

Votre intervention doit clairement mentionner la demande, faire état de votre appui ou de votre opposition et, si vous y proposez des modifications, présenter des faits et des motifs à cet égard.

Avis important

Veillez noter que tous les renseignements que vous fournissez dans le contexte de ce processus public, sauf ceux qui font l'objet d'une demande de traitement confidentiel, qu'ils soient envoyés par la poste, par télécopieur, par courriel ou au moyen du site Web du Conseil à www.crtc.gc.ca seront versés à un dossier public et seront affichés sur le site Web du Conseil. Ces renseignements comprennent les renseignements personnels, tels que votre nom, votre adresse courriel, votre adresse postale, vos numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que tout autre renseignement personnel que vous fournissez.

Les renseignements personnels ainsi fournis seront divulgués et utilisés aux fins auxquelles ils ont été recueillis par le Conseil ou compilés initialement ou pour un usage qui est compatible avec ces fins.

Les documents reçus en version électronique ou autrement seront affichés intégralement sur le site Web du Conseil, tels qu'ils ont été envoyés, y compris tous les renseignements personnels qu'ils contiennent, dans la langue officielle et le format d'origine dans lesquels ils sont reçus. Les documents qui ne sont pas reçus en version électronique seront disponibles en version PDF.

Il est à noter que les renseignements fournis au Conseil dans le cadre de ce processus public sont déposés dans une base de données impropre à la recherche et réservée exclusivement à ce processus public. Cette base de données ne peut être consultée qu'à partir de la page Web de ce processus public. En conséquence, une recherche généralisée de notre site Web à l'aide de notre engin de recherche ou de tout autre engin de recherche ne permettra pas d'accéder aux renseignements fournis dans le cadre de ce processus public.

Examen des documents

Les demandes sont disponibles en format électronique en sélectionnant le numéro de la demande à l'intérieur de cet avis.

Une liste de toutes interventions/observations sera également disponible sur le site Web du Conseil. La version électronique de toutes interventions/ observations soumise sera accessible à partir de cette liste. Afin d'accéder à cette liste, sélectionner « Liste d'interventions/observations » sous la rubrique « Instances publiques » du site Web du Conseil.

Les documents sont disponibles pendant les heures normales du bureau à l'adresse locale indiquée dans cet avis et aux bureaux du Conseil et aux centres de documentation concernés par ces demandes ou bien, sur demande, à l'intérieur de 2 jours ouvrables, aux autres bureaux et centres de documentation du Conseil.

Édifice central

Les Terrasses de la Chaudière
1, promenade du Portage, pièce 206
Gatineau (Québec) K1A 0N2
Tél. : 819-997-2429
Tél. Sans Frais : 1-877-249-2782
ATS Sans Frais : 1-877-909-2782
Télécopieur : 819-994-0218

Place Metropolitan

99, chemin Wyse, bureau 1410
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 4S5
Tél. : 902-426-7997
Télécopieur : 902-426-2721

205, avenue Viger Ouest

Bureau 504
Montréal (Québec) H2Z 1G2
Tél. : 514-283-6607

55, avenue St. Clair Est, bureau 624

Toronto (Ontario) M4T 1M2
Tél. : 416-952-9096

Édifice Kensington

275, avenue Portage, bureau 1810
Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3
Tél. : 204-983-6306 – ATS : 204-983-8274
Télécopieur : 204-983-6317

Édifice Cornwall Professional

2125, 11^e Avenue, pièce 103
Regina (Saskatchewan) S4P 3X3
Tél. : 306-780-3422

10405, avenue Jasper, bureau 520

Edmonton (Alberta) T5J 3N4
Tél. : 780-495-3224

530-580, rue Hornby
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B6
Tél. : 604-666-2111 – ATS : 604-666-0778
Télécopieur : 604-666-8322

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>